

Commune des Bouchoux

Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

Canton de Côteaux du Lizon



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 24 octobre 2024

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2024-056	Budget Assainissement : réalisation d'un emprunt à long terme	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt à long terme de la Caisse d'Epargne pour un montant de 180 000 € sur 30 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-057	Budget Principal : réalisation d'un emprunt complémentaire	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt complémentaire de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 € sur 20 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-058	Budget Assainissement : réalisation d'un prêt relais	Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 140 000 € sur 3 ans et charge le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer le contrat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-059	Assainissement : autorisation de signature pour l'achat d'une partie de la parcelle ZD 49	Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer tous documents nécessaires à cet achat	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-060	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité	Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité	11 voix pour dont 3 pouvoirs
2024-061	Comité des Fêtes : demande de l'utilisation de la salle de justice pour l'activité Qi Gong	Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du Comité des Fêtes la salle de justice pour l'activité hebdomadaire de Qi Gong et autorise le maire, ou la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer la convention avec le Comité des Fêtes	11 voix pour dont 3 pouvoirs

Certifié affiché le 29 octobre 2024

Le Maire

Jérôme GRECARD

